



## Conseil Municipal

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 27 mars 2024

Le mercredi 27 mars 2024, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 22 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

#### Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, Mme Stéphanie BLONDEL, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Représenté

M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET .

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

---

#### Centre-Bourg : Cellules commerciales 02 Place du Monument

Vu l'AMI Centre-Bourg ;

Vu le projet de requalification du 02 Place du Monument en réhabilitation de la boucherie et création de deux surfaces commerciales ;

Considérant que les travaux seront achevés courant juin ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas attendre la fin des travaux pour procéder à la publicité préalable et à la mise en location des cellules commerciales ;

Le Conseil municipal sera donc invité à délibérer sur le projet de cahier des charges préalable à la mise en concurrence.

Il sera en outre invité à définir le montant du loyer qui est indiqué comme suit :

- L'ancienne boucherie : 890,00 €
- Cellule commerciale 1 : 480,00 €
- Cellule commerciale 2 : 600,00 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée une réduction dégressive sous forme d'abattement de 50% la première année, puis 30% la deuxième année et enfin 10 % la troisième année. Cela concerne une personne qui se lance pour la première fois en tant

qu'indépendant, ou quelqu'un qui souhaite créer sa propre entreprise, ou encore une personne qui envisage de sédentariser son activité.

Monsieur le Maire propose également à l'Assemblée une réduction sous forme d'abattement de 30% pour la première année pour les personnes ayant déjà une société pour tenir compte des travaux et aménagements nécessaires aux démarches de l'activité.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du dépôt de garanti à un mois de loyer sans abattement pour la boucherie et les deux cellules commerciales.

Dans les deux cas, ces aides ne seront pas cumulables avec les autres aides accordées par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- De fixer le montant mensuel des commerces situé au 02 place du monument et d'approuver les abattements comme indiqué
  - Ancienne boucherie : 890,00 €
  - Cellule commerciale 1 : 480,00 €
  - Cellule commerciale 2 : 600,00 €
- D'approuver le cahier des charges préalables de mise en concurrence
- De fixer le montant du dépôt de garanti à un mois de loyer sans l'abattement pour la boucherie et les deux cellules commerciales.

**POUR** : 23

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**NE PARTICIPE PAS** : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)*

**Ainsi fait les jours, mois et an susdits**  
**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Le secrétaire de séance**

<b>Publié le :</b> 04/04/2024
<b>Transmis au contrôle de légalité le :</b> 04/04/2024